

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 Janvier 2020 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Aurore PELLIEU, Dominique DESCHAMPS.

MM. Laurent MAROT, Louis ACONIN, Jacques LEVASSEUR, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Eric BRIESMALIEN, Bernard HOUYVET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Céline PRIGENT, ayant donné pouvoir à Mme Sophie LEROUX, M. Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENTS : Mme Séverine LEGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie LEROUX.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 DECEMBRE 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 23 Décembre 2019.

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'ajout des points suivants :

- Régularisation du forage : présentation de l'expertise hydrogéologique par M. COMON,
- Régularisation nomination Allée Pierre DUBOIS.

1. REGULARISATION DU FORAGE :

M. COMON, hydrogéologue agréée, présente l'expertise réalisée pour la protection du puits de captage.

Un certain nombre d'actions sont préconisées, dont la modification du périmètre qui sera réalisé lors d'une enquête publique. Est précisé que cette opération est subventionnée par le Département et réclamé par l'Agence Régionale de Santé.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le nouveau périmètre de protection rapproché.

2. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la révision du PLU est en cours et que la Commission a élaboré un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet tient compte de l'évolution de la population et a été mis en conformité avec le Grenelle de l'Environnement et la loi ALUR.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté.

3. PROJET DE SENTIER DE RANDONNEE :

M. le Maire présente au Conseil Municipal un projet de sentier de randonnée élaboré par un Lachenois, qui permet de découvrir la Commune ainsi que les villages limitrophes par le biais de monuments ou de points de vues remarquables.

Cependant, une partie de ce parcours empruntant la quasi-totalité de la RD 27, M. le Maire propose donc de lui demander de le modifier légèrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire.

4. COMMISSION CONTROLE LISTES ELECTORALES :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection de M. Jacques LEVASSEUR en tant qu'Adjoint au Maire, celui-ci ne peut plus prétendre à la Présidence de la Commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide donc à l'unanimité d'élire M. Bernard HOUYVET, membre de la Commission et d'en prendre la présidence.

5. ACQUISITION TERRAIN SCI DU TILLOY :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la construction de la rue de Picardie, qui dessert la zone artisanale, la SCI du Tilloy, propriétaire du supermarché E. LECLERC, avait accepté que la voirie soit construite sur une partie de son terrain et vendue à la Commune à l'euro symbolique.

M. le Maire demande donc l'autorisation de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

6. ACTUALISATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT :

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le montant de la taxe de raccordement sur le réseau du tout à l'égout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la formule de notre fermier en assainissement, soit :

$$0,15 + 0,28 \frac{\text{ICHT-E}}{\text{ICHT-E}^\circ} + 0,50 \frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2}^\circ} + 0,02 \frac{\text{TP10A}}{\text{TP10A}^\circ} + 0,05 \frac{351002}{351002^\circ}$$

7. REGULARISATION ALLEE PIERRE DUBOIS :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser la situation de l'Allée Pierre Dubois en officialisant sa nomination. Celle-ci desservira la Résidence des Personnes Agées ainsi que le bungalow situé derrière le Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire.

Le Maire,

Laurent MAROT